



mercredi 19 février 2025

CE QU'ON NE VOUS DIT PAS EN MATIÈRE DE ...



UNE NOUVELLE RUBRIQUE A
DÉCOUVRIR : *Le coin des poètes*

PROTECTION DES AGENTS TERRITORIAUX :

Une prise de conscience progressive des pouvoirs publics

La question de la protection des agents publics est au cœur des préoccupations syndicales et politiques depuis plusieurs années. Si les agressions verbales et physiques subies par les agents ont longtemps été minimisées, les pouvoirs publics semblent aujourd'hui prendre conscience de l'urgence d'agir. Retour sur une mobilisation de longue haleine, portée dès 2023 par la Fédération des services publics CFE-CGC et son président Stanislas GAUDON.

UNE MOBILISATION SYNDICALE PRECOCE

Localement, depuis 2021, le **SNT Vosges** alertait sur les incivilités en tout genre, subies, tant par les personnels du social, que par les agents des routes. En mai 2023, notre Fédération des services publics CFE-CGC, par la voix de son président Stanislas GAUDON, a alerté sur l'augmentation des violences contre les agents publics et la nécessité d'une meilleure protection. Face à une actualité marquée par des drames touchant la fonction publique, le syndicat a exprimé sa volonté d'inscrire cette question à l'agenda social.

Dans un communiqué du **22 mai 2023**, la CFE-CGC déclarait : « *En tant que syndicat, on ne peut pas compter les morts sans œuvrer pour protéger les agents.* » Un message fort qui témoignait d'une volonté d'action concrète.

Stanislas GAUDON a alors engagé un dialogue avec le ministre de la Fonction publique de l'époque, Stanislas GUERINI, qui, selon lui, « *s'est montré plus qu'ouvert à ce sujet* ». La CFE-CGC espérait voir le ministre initier une discussion interministérielle pour traiter cette problématique de manière globale. Ce travail de sensibilisation s'est poursuivi tout au long de l'année 2023, notamment à la suite des émeutes de l'été, qui ont accentué les tensions dans l'espace public et mis en lumière la vulnérabilité des agents.

VERS UNE RECONNAISSANCE POLITIQUE

Si les premières initiatives du gouvernement étaient encore timides, une avancée significative a été réalisée en 2024 avec l'annonce d'un projet visant à **permettre aux employeurs publics de porter plainte en cas d'agression d'un agent**. Cette proposition, d'abord portée sous le mandat de Stanislas GUERINI, a finalement été reprise par son successeur Laurent MARCANGELI, actuel ministre de la Fonction publique.

Le **14 février 2025**, Laurent MARCANGELI a réaffirmé le soutien du gouvernement à une proposition de loi transpartisane déposée par la députée Violette SPILLEBOUT en décembre 2024. Ce texte introduit plusieurs avancées majeures :

- **L'autorisation pour l'employeur de porter plainte à la place de l'agent agressé**, afin de garantir un suivi judiciaire systématique.
- **Un accompagnement renforcé des ayants droit** (membres de la famille, conjoints), qui pourront bénéficier d'un soutien administratif et juridique en cas d'agression grave.



- Une réflexion plus large sur la sécurité des agents publics, avec des mesures qui pourraient être intégrées à une future réforme de l'action publique.

UNE VICTOIRE SYNDICALE ?

La reconnaissance politique du sujet marque une avancée majeure, mais les syndicats, dont la CFE-CGC, restent vigilants quant à la mise en œuvre effective de ces mesures. Stanislas GAUDON a récemment rappelé que la protection des agents ne peut se limiter à des annonces législatives et doit s'accompagner d'actions concrètes :

- Un renforcement des effectifs et des moyens de protection, notamment pour les agents en première ligne.
- Une revalorisation des grilles salariales, pour reconnaître l'engagement des agents.
- Un accès amélioré à la formation professionnelle, afin de mieux préparer les agents aux situations à risque.

Si le chemin vers une protection optimale des agents publics est encore long, la prise de conscience des pouvoirs publics constitue une avancée indéniable. **Reste à voir comment ces engagements se traduiront concrètement dans les mois à venir.**

Quant au **SNT (Syndicat National des Territoriaux)**, la priorité reste les **agents territoriaux**. Nous voulons que nos collègues ne soient pas les oubliés des mesures à venir. La libre administration ne doit pas permettre aux employeurs territoriaux de s'exonérer de leur éventuelle future obligation de déposer plainte.

Contrairement aux agents de l'État, certaines mesures ne sont pas directement applicables à la fonction publique territoriale en raison du cadre spécifique de la libre administration. C'est pourquoi le rôle du **SNT** est essentiel pour garantir une **égalité de traitement** entre les agents territoriaux et ceux de l'État, en veillant à ce que les évolutions législatives profitent à tous, sans distinction de versant.



Stéphane MARTIN

Les Coqs, le Vent et la Basse-Cour

Au sein d'un vaste et grand royaume,
Où l'on parlait fort et d'un ton noble,
Deux coqs, jadis maîtres des lieux,
Se disputaient le trône en jeu.

L'un prétendait tout diriger,
L'autre voulait tout corriger.
Mais sous leur joute interminable,
Plus rien ne bougeait dans l'étable.

Vint du Nord un vent sévère,
Glacé, tranchant, dur et austère :
« Plus de festin, plus de largesse,
Chacun se serre et fait noblesse ! »

Les coqs, devant ce vent maudit,
Ne firent qu'amplifier leur bruit.
Réunions, palabres, promesses,
N'accouchaient que de la détresse.

Or, dans l'ombre, sans un écho,
Les bêtes ployaient sous le fardeau.
Où sont les dons ? Où sont les gestes ?
Où sont les soins d'un maître honnête ?
Rien que des mots, rien que du vent,
Des vœux fanés, des pactes absents.

Alors, lassée de tant d'attente,
La basse-cour, quoique patiente,
Pourrait un jour, las de l'oubli,
Ne plus répondre à l'accourci.
Si rien ne change, si tout chancelle,
Les voix d'hier seront rebelles.

Tout à leur affaire, les coqs trop
préoccupés,
N'avaient rien vu se détacher.
Et pourtant, plus qu'or ou puissance,
C'est la parole qui fait confiance.

Moralité :

Promettre est aisé, plaire est habile,
Mais oublier rend l'homme fragile.



Esse ÉNETÉ